

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022**  
(CONVOCATION DU 10 NOVEMBRE 2022)

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Messieurs Christophe PIERRETON, Vincent AUGÉ, Grégory BORRIONE, Pascal BOUVIER, Nicolas GUICHET, Vincent JULLIEN, Jean MAURETTO, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX

Mesdames Cécile BEGARD, Libérata CORTESE, Catherine DEBAISIEUX, Nadia EBEBEDEN, Martine FIORESE, Corinne GIRERD, Fadila LABROUKI, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT

Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

Monsieur Patrick ETELLIN donne pouvoir à Madame Libérata CORTESE.

Monsieur Camille FALCON

Monsieur Aïssa HAMADI donne pouvoir à Monsieur Jean-Gérard MICHOUX.

Madame Isabelle TISSOT donne pouvoir à Madame Martine FIORESE.

Madame Nadia EBEBEDEN est désignée Secrétaire de Séance.

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 19 septembre 2022, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

**II. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GÉNÉRAL**

Madame Libérata CORTESE, Adjointe déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Article	Fonction		FONCTIONNEMENT	Budget 2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	Budget 2022
D 6817			Provision pour dépréciation	-	54,26		54,26
D 022			Dépenses imprévues	30 000,00	- 54,26		29 945,74
			<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget 2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	Budget 2022
D 2313			Réhabilitation gymnase suite sinistre	-	193 457,35		193 457,35
D 2313	422	177	Mouettes	189 025,00	- 66 658,35		189 025,00
R 1323			Subvention ESUC	-		27 700,00	27 700,00
R024			cession d'actif			99 099,00	
			<b>TOTAL</b>		<b>126 799,00</b>	<b>126 799,00</b>	<b>0,00</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n° 2 du Budget Général 2022.

### **III. CRECHE : DEMANDE DE PRET D'INVESTISSEMENT SUR FONDS PROPRES (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CAF)**

Madame Libérata CORTESE, Adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la crèche. Ce projet peut faire l'objet d'un prêt d'investissement sur fonds propres auprès de la CAF. Les conditions sont les suivantes :

- La commune s'engage à ce que le prêt soit versé avant le 31/12/2026. Le montant du prêt s'élève à 300 000 euros pour une dépense de 765 730,30 euros HT.
- Le remboursement du prêt s'effectuera en 15 annuités, débutant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant le versement.
- La commune s'engage à réaliser des travaux conformes au programme d'investissement suivant : rénovation et extension de trois places de la crèche.

Madame Libérata CORTESE propose au Conseil Municipal d'approuver la convention « prêt d'investissement » de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prêt d'investissement de la CAF annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **IV. CENTRE BOURG 1 – TRAITE DE CONCESSION PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 30 septembre 2019 approuvant la version définitive du traité de concession d'aménagement nécessaire à la réalisation de l'opération de requalification du centre bourg 1 de la commune.

Ce traité fixe les droits et obligations respectifs de la SCCV Faubourg Centre (concessionnaire) et de la Commune (concedant) pour la réalisation de cette opération et détermine notamment les conditions dans lesquelles le concessionnaire réalisera ses missions.

L'article 23 fixe un délai de 36 mois à compter de la date d'effet du traité pour l'achèvement des travaux, soit au plus tard le 5 décembre 2022 inclus. En cas de non-respect de ce délai, la commune pourra appliquer des pénalités au concessionnaire.

La SCCV Faubourg Centre a fait savoir à la commune que, compte-tenu des différents retards provoqués par la Covid, puis par la crise actuelle, ces travaux ne pourraient pas être terminés avant la fin du mois de mars 2023. Elle sollicite, de ce fait, une prolongation de ces délais jusqu'à cette date.

Au vu du contexte particulier actuel, le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver le principe de la prolongation du délai d'achèvement des travaux prévu dans le traité de concession jusqu'à la fin du mois de juin 2023 en lieu et place de la date initialement fixé au 5 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la prolongation du délai d'achèvement des travaux prévu dans le traité de concession d'aménagement relatif à l'opération de requalification du centre bourg 1 jusqu'à la fin du mois de juin 2023, en lieu et place de la date initialement fixée au 5 décembre 2022.
- **PRECISE** que cette modification sera intégrée dans un avenant au traité de concession à venir comprenant l'ensemble des ajustements liés aux évolutions du programme, avenant qui sera proposé à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.

## **V. VENTE DE PARCELLE COMMUNE DE BARBY / COPROPRIETAIRES RESIDENCE CHAPPUIS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par le syndicat des copropriétaires de la résidence CHAPPUIS d'acquérir une bande de terrain communal en bordure de l'avenue des Salins, d'une superficie de 101 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'empiètement de la haie leur appartenant sur le domaine communal.

Ce terrain est situé « avenue des Salins ».

Il est cadastré de la manière suivante :

<b>Références cadastrales</b>	<b>Adresse</b>	<b>Contenance totale</b>
AC 634	« Avenue des Salins »	01 a 1 ca
AC 167	« Avenue des Salins »	4 ca

Monsieur le Maire précise que la vente se réalisera moyennant le prix de 7 875 € calculé sur la base de 75 € le mètre carré, conformément à l'avis émis par le Service des Domaines en date du 30 mai 2022.

Il précise également que la numérotation et la surface définitive de la parcelle à céder sont celles résultant du document d'arpentage établi par un Géomètre – Expert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AC n° 634 et n° AC n° 167 pour une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>, au profit de la copropriété CHAPPUIS, pour un prix de 7 875 € calculé sur la base de 75 € le m<sup>2</sup>.
- **PRECISE** que la numérotation et la surface définitive de la parcelle à céder sont celles résultant du document d'arpentage établi par un Géomètre – Expert.
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **MANDATE** les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
  - acte notarié : Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau.

## **VI. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL/DETR 2023 : RENOVATION DU BATIMENT DES MOUETTES**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée sa demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour les travaux de rénovation du bâtiment des Mouettes accueillant le centre de loisirs et les services périscolaires.

Par courrier en date du 8 août 2022, la Préfecture nous informe que ce projet n'a pas été retenu dans le cadre de la programmation DETR/DSIL 2022 et que nous avons la possibilité de le présenter dans le cadre de la programmation 2023.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver le coût prévisionnel de ce programme de travaux estimé à 935 000 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à

déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté portant sur la rénovation du bâtiment des Mouettes.
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces travaux pour un montant total de 935 000,00 € HT.
- **DEMANDE** à la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL 2023 l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2023.
- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**VII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023 :  
RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRECHE**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 approuvant le programme des travaux de restructuration de la crèche et sollicitant la participation financière de l'Etat au titre de la DSIL.

Par courrier en date du 8 août 2022, la Préfecture nous informe que ce projet n'a pas été retenu dans le cadre de la programmation DETR/DSIL 2022 et que nous avons la possibilité de le présenter dans le cadre de la programmation 2023.

Pour rappel, ces travaux de restructuration de la crèche « les petits Mickeys » prévoient :

- Une extension de 78 m<sup>2</sup> pour augmenter la capacité d'accueil des 0-3ans,
- La création d'un espace dédié au personnel d'accueil,
- Le réaménagement des sanitaires,
- L'isolation thermique extérieure,
- Un réaménagement intérieur permettant un flux séparé parents/professionnels.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver le coût prévisionnel réévalué de ce programme de travaux estimé à 841 000 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté portant sur la rénovation et l'extension de la crèche « les petits Mickeys ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces travaux pour un montant total de 841 000 € HT.
- **DEMANDE** à la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL 2023 l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour les travaux de restructuration de la crèche.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023.

- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

#### **VIII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGION : REAMENAGEMENT DES MOUETTES**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du centre de loisirs « Les Mouettes ». Le projet consiste en une réhabilitation thermique avec le changement des menuiseries, un réaménagement intérieur des locaux ainsi que la construction d'un préau extérieur, pour un montant de 935 000 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Région pour celui-ci.

VU le Contrat Région,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur le réaménagement du bâtiment « les Mouettes ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 935 000 euros HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Région pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

#### **IX. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGION : RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRECHE**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et extension de la crèche « les petits Mickeys ». Le projet consiste en une mise aux normes écologiques, et d'une extension de 78 m<sup>2</sup> permettant 4 nouvelles places, ainsi qu'une restructuration intérieure pour un meilleur accueil, pour un montant de 841 000 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Région pour celui-ci.

VU le Contrat Région,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur la rénovation et l'extension du bâtiment « les petits Mickeys ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 841 000 euros HT.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Région pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**X. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL : REAMENAGEMENT DES MOUETTES**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du centre de loisirs « Les Mouettes ». Le projet consiste en une réhabilitation thermique avec le changement des menuiseries, un réaménagement intérieur des locaux ainsi que la construction d'un préau extérieur, pour un montant prévisionnel de 935 000 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental pour celui-ci.

VU le Contrat Départemental de Savoie 2022-2028,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur le réaménagement du bâtiment « Les Mouettes ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 935 000 euros HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Départemental pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**XI. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL : RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRECHE**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et d'extension de la crèche « les petits Mickey ». Le projet consiste en une mise aux normes écologiques, et en une extension de 78 m<sup>2</sup> permettant 4 nouvelles places, ainsi qu'une restructuration intérieure pour un meilleur accueil, pour un montant de 841 000 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental pour celui-ci.

VU le Contrat Départemental de Savoie de 2022-2028.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur la rénovation et l'extension du bâtiment « les petits Mickeys ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 841 000 euros HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Départemental pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**XII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDEC) : CREATION DE SANITAIRES PUBLICS**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de création de sanitaires publics adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le projet consiste à créer des urinoirs extérieurs, un local technique ainsi qu'un WC adapté aux PMR abrité.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux estimé à 41 500 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Equipelement des Communes (FDEC) pour celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur la création de sanitaires publics adaptés PMR.
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 41 500 euros HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Equipelement des Communes pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**XIII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES PAR LES COLLEGIENS (ESUC) : RENOVATION SOL DU GYMNASSE**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénover le sol du gymnase à la suite d'un dégât des eaux, dû aux travaux de remplacement de la couverture du toit. Le projet consiste à poser un sol type PVC, plus adapté aux pratiques actuelles. De plus, à la demande des enseignants, la commune remplace les cages de handball et prévoit l'acquisition de cloisons amovibles en toile, en lieu et place du rideau endommagé de séparation. Ce programme représente un montant prévisionnel total de 161 214.46 euros HT.

Les experts d'assurance ont trouvé un accord sur un montant d'indemnisation de la commune à hauteur de 99 099.74€ HT, vétusté déduite.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux estimé à 161 214.46 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'ESUC pour celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur la rénovation du sol du gymnase.
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ce projet pour un montant de 161 214.46 euros HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention la plus élevée possible au titre de l'ESUC pour ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

#### **XIV. ORDRE DE MISSION POUR LE CONGRES DES MAIRES**

Madame Libérata CORTESE rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19 septembre 2022 missionnant 3 élues pour accompagner Monsieur le Maire au Congrès des Maires à Paris du 22 novembre au 24 novembre 2022. Finalement, seulement 2 élues pourront l'accompagner.

Elle précise que le Maire a dû avancer les frais de billets SNCF pour les 3 participants, la SNCF n'acceptant pas le paiement par mandat administratif.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de rembourser à Monsieur le Maire l'intégralité des frais de billets SNCF pour les 3 participants au Congrès, celui-ci ayant réservé l'intégralité des billets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur Christophe PIERRETON, Maire, l'intégralité des frais de billets SNCF pour les 3 participants au Congrès.

#### **XV. PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande formulée par un habitant de prise en charge par la commune des frais de destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur un arbre de sa propriété en limite avec le domaine public.

Au vu de la menace que représente ces frelons pour les abeilles et les ruches, il propose au Conseil Municipal de décider de la prise en charge financière par la commune des frais de destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de la commune que cela soit sur le domaine public ou dans les propriétés des particuliers sous réserve de la validation préalable du devis correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la prise en charge financière par la commune des frais de destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de la commune que cela soit sur le domaine public ou dans les propriétés des particuliers, sous réserve de la validation préalable du devis correspondant.

#### **XVI. CAF - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat « enfance-jeunesse » (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocation Familiales et arrivant à échéance le 31 décembre 2022.

En vue de la signature du nouveau dispositif contractuel intitulé « Convention Territoriale Globale » (CTG) pour la période de 2023 à 2026 devant prendre la suite du CEJ, Monsieur le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Il précise que les actions retenues dans le cadre de ce dispositif, seront validées suite au diagnostic en cours et feront l'objet d'une délibération durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à signer la « Convention Territoriale Globale » (CTG) 2023-2026 avec la CAF.

#### **XVII. DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION CONTE ET YOGA AUX « PETITS PAS »**

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet du lieu d'accueil enfants-parents de Barby « Les Petits Pas » consistant à organiser une animation « Cartes et histoires de Noël ».

Cette animation d'une durée d'une heure sera assurée le vendredi 16 décembre 2022 par Madame Jocelyne PELLICANO sur la base d'un coût de 50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE FAIRE appel** à Madame Jocelyne PELLICANO pour assurer l'animation « Cartes et histoires de Noël ».
- **DE PRENDRE en charge** les frais correspondants.

#### **XVIII. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DE COHESION FAMILIALE PROTESTANTE DE SAVOIE**

Monsieur Roland PARAVY, Conseiller délégué, présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière présentée par l'association de cohésion protestante de Savoie (ACFP73).

Cette association gère actuellement plusieurs hébergements solidaires sur les communes de Chambéry, La Ravoire, Pontcharra et Barby. Il s'agit pour Barby des maisons acquises par l'EPFL73 accueillant des ressortissants ukrainiens.

Un poste de coordination a été créé pour gérer les accueils de familles et personnes en précarité passagère. Cet accueil concerne actuellement 6 maisons et 2 appartements.

La durée expérimentale de cette coordination est arrivée à son terme fin octobre 2022. L'association souhaite la poursuivre sur la base de plusieurs sources de financement :

- des financements issus de location, mais pour le secteur de Barby il a été convenu de reverser à la commune les résultats des locations et des participations des familles,
- des subventions auprès de collectivités,
- des appels à dons de particuliers et d'associations.

L'association sollicite la commune pour le versement d'une subvention à hauteur de 1 600 €.

Monsieur Roland PARAVY propose à l'assemblée d'accorder à l'association de cohésion protestante de Savoie (ACFP73) une subvention d'un montant de 1 000 € pour aider au financement de ce poste de coordination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association de cohésion protestante de Savoie (ACFP73) une subvention d'un montant de 1 000 € pour aider au financement de ce poste de coordination.

### **XIX. SUBVENTION POSTE FLE ECOLE ELEMENTAIRE**

Madame Françoise MERLE informe le Conseil Municipal de la création d'un poste français langue étrangère (FLE) à l'école élémentaire Simone VEIL.

L'enseignante a besoin de matériel pour son activité FLE. Les frais d'acquisition de celui-ci s'élèvent à 400 euros.

Elle propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 400 euros à la coopérative scolaire Simone Veil afin que celle-ci puisse acheter directement ce matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 400 euros à la coopérative scolaire Simone Veil pour financer l'acquisition du matériel nécessaire à l'activité FLE.

### **XX. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (1°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Madame Catherine DEBAISIEUX informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'absence prolongée de l'agent en charge des finances et des payes et du retard accumulé, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteur pour palier à cette absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteur à temps complet à compter du 15 novembre 2022 pour une durée de 12 mois maximum.

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux.
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## **XXI. JUMELAGE AVEC LA COMMUNE D'ILVA MICA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des échanges avec le village d'ILVA MICÀ en Roumanie depuis la mise en place du parrainage de ce village par la commune de Barby, le 12 mai 1989, par l'intermédiaire de l'association « opération villages roumains ». De nombreuses actions et échanges ont eu lieu jusqu'au voyage officiel du mois d'août 2022.

Un projet de création de jumelage a été évoqué lors de ce voyage.

Il informe l'assemblée que le Conseil Municipal d'Ilva Mica, lors de son conseil extraordinaire du 13/10/2022, s'est prononcé en faveur d'un accord de principe pour débiter les démarches nécessaires au jumelage officiel entre les deux communes.

Souhaitant officialiser cette relation d'amitié et d'échanges qui a lié les deux communes depuis plus de 30 ans, le Conseil Municipal d'Ilva Micà sollicite l'accord de principe sur ce jumelage du Conseil Municipal de Barby.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de la création d'un jumelage avec le village d'Ilva Micà et de l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires en vue de l'officialiser.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un jumelage avec le village d'Ilva Micà.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à son officialisation.

## **XXII. RAPPORT D'ACTIVITE GRAND CHAMBERY 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2021 de Grand Chambéry présenté au Conseil communautaire du 26 septembre 2022.

A partir de mars 2021, les agents de Grand Chambéry et de grand Chambéry Alpes Tourisme ont été mobilisés pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 à SavoieExpo et dans les centres délocalisés dans les communes. Jusqu'à 2 000 personnes ont été vaccinées par jour. 320 000 vaccins ont été administrés sur la période. Grand Chambéry a financé les centres de vaccination à hauteur de 2,1 millions d'euros.

La démarche d'élaboration du projet d'agglomération a été lancée en mars 2021 et a débuté, en 1<sup>er</sup> lieu, avec le recueil des propos des 38 maires de l'agglomération, de l'ensemble des vice-présidentes et vice-présidents, des présidentes et présidents des territoires voisins et d'organismes partenaires.

De nombreux autres temps d'échanges ont eu lieu entre mars 2021 et janvier 2022. 123 actions ont été définies dont 33 actions cœur de cible. Le projet d'agglomération a été voté en février 2022.

En matière de ressources humaines, la démarche Talents s'est poursuivie sur l'année 2021. L'objectif est de permettre le développement des compétences managériales et de la qualité de vie au travail. Des formations ont été organisées notamment sur la prévention aux risques incendies et sur le secourisme et une démarche de sensibilisation à l'égalité femme-homme a été lancée. Le télétravail a été développé avec l'adoption d'une charte.

Le club numérique a été lancé en décembre 2021.

Concernant les déchets, après une phase d'expérimentation, le service déchetterie mobile a été mis en place et sillonne le territoire pour offrir un service au plus près des habitants. Les travaux d'implantation de conteneurs semi-enterrés se sont poursuivis sur les 14 communes du territoire des Bauges. Le service poursuit les actions de prévention. La collecte des végétaux en porte-à-porte a été arrêtée en 2021. En contre-partie, le service de réservation de broyeurs a été développé.

Grand Chambéry a mené une étude concernant la réinjection du biogaz issu des boues de la station d'épuration dans le réseau GRDF.

Grand Chambéry a engagé des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes des Déserts, du Noyer et de Saint-François-de-sales, afin de garantir une quantité suffisante pour le milieu naturel et une qualité optimale pour les habitants.

Des travaux de réhabilitation des égouts du centre ancien de Chambéry ont été réalisés.

Un bassin de délestage d'eaux pluviales de 8 000 m<sup>3</sup> a été mis en service.

En matière de développement durable et de transition énergétique :

- Grand Chambéry a proposé 12 rendez-vous du 19 au 28 novembre pour découvrir le Plan Climat à travers d'actions concrètes.
- L'opération chèque vélos à assistance électrique a été reconduite.

Concernant le secteur mobilités, le réseau Synchro Bus est encore impacté par la crise sanitaire avec environ 30 % de passagers en moins par rapport au trafic de la dernière année sans crise à savoir en 2019. Les recettes commerciales sont impactées avec une perte d'1,2 million d'euros en 2021. L'offre a également été renouvelée : services synchro montagne, création d'un titre accompagnateur gratuit...

La pratique de l'intermodalité est encouragée.

Les travaux se sont poursuivis sur les grands équipements : piscine de Buisson-Rond. La piscine du stade a été réouverte progressivement.

La mutation des stations de ski vers un tourisme multi-saisons est accompagné par Grand Chambéry.

La politique d'accompagnement vers l'emploi se poursuit dans le cadre du pilotage de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle tels que le PLIE (plan local pour l'insertion), Cités Lab (concours de l'idée entrepreneuriale) et les clauses sociales.

En matière d'habitat, Grand Chambéry a accompagné la production nouvelle de 233 logements sociaux, la mise sur le marché de 49 logements en accession sociale ou abordable et de 606 logements devant faire l'objet d'une réhabilitation notamment énergétique.

### **XXIII. RAPPORT D'ACTIVITE SICAL 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2021 du SICAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leysse).

Il rappelle que le SICAL emploie 14 agents permanents et intervient dans 9 champs de compétences, sachant que les 2 dernières n'ont pas été actionnées en 2021 :

- Création, organisation et gestion des activités d'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans sur le temps extrascolaire et le mercredi en temps périscolaire,
- Relais assistantes maternelles,
- Assistance et accueil des personnes âgées,
- Développement, accompagnement et mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse impulsées dans le cadre de contrats partenariaux (contrat enfance-jeunesse, contrats territoriaux...),
- Centres médicaux-sociaux,
- Ecole de musique intercommunale,
- Actions intercommunales en faveur des activités physiques et sportives,

- Concours cantonaux à des actions nationales de solidarité et de coopération décentralisée,
- Actions intercommunales en faveur du patrimoine rural.

Il présente les résultats financiers par compétences et le détail des subventions versées aux 3 associations de portée intercommunale : 71 000 euros pour l'école de musique, 40 000 euros pour le football club du Nivolet, 20 000 euros pour le Val de Leysse Handball.

La contribution de la commune pour 2021 s'est élevée à 97 042 euros.

Il rappelle la problématique engendrée sur les modes de garde des jeunes enfants par la chute du nombre d'assistantes maternelles. Le Relais assistants maternels est devenu officiellement « relais petite enfance » (RPE) en septembre 2021.

## XXIV. LISTE DES ENGAGEMENTS

Liste des Engagements 01/07/2022 au 14/11/2022 CM 14 Novembre 2022			
Tiers	Objet	Montant € TTC	Date d'engagement
SERTPR	Modification chicane existantes rue des vignes	2 280,00 €	01/07/2022
CONCEPT ELEC	Achat climatiseurs pour mairie	1 775,52 €	01/07/2022
VAUDAUX J,	Batterie espaces verts	290,70 €	04/07/2022
ENTREPOT BRICOLAGE	Produit fourmis+ produit peinture + matériel placard cuisine	262,86 €	06/07/2022
REXEL	Matériel ST GYMNASE + MAISON MEDICALE	520,72 €	06/07/2022
MOSAIC	Maintenance poste informatique école 2022	1 826,16 €	06/07/2022
VIA CONCEPT	Achat d'une banderole et d'une plaque pérenne Département	342,00 €	11/07/2022
VAUDAUX J,	Entretien 50H KUBOTA F	253,03 €	12/07/2022
DAUPHINE MEDIA	Annonce légale réhabilitation du presbytère	760,81 €	18/07/2022
SOTRA	Achat "marches en bois",	298,02 €	18/07/2022
GEODE	3 missions d'assistance foncières ( sabin, casselagnat et route de leysse)	4 776,00 €	18/07/2022
A & F	Régularisation foncière : Chemin de Casselagnat sur la base de 5 parcelles	9 498,00 €	19/07/2022
A & F	Régularisation foncière : Route de Leysse	1 908,00 €	19/07/2022
A & F	Régularisation foncière : Mission SABIN	1 668,00 €	19/07/2022
A & F	Régularisation foncière : Savoisiennne	648,00 €	19/07/2022
ADN Structure	Etude structure création ouverture dalle crèche	2 040,00 €	19/07/2022
MOSAIC	Sacoche portable école + mairie	518,40 €	20/07/2022
LACOSTE	Commande fournitures ouverture 5ème classe école maternelle- Julie Thiery	1 785,66 €	22/07/2022
LACOSTE	Commande atelier ouverture nouvelle classe école maternelle	213,96 €	22/07/2022
PFCCA	Tranche caveaux 9 de 2 places; 12 de 4 places et 5 de 6 places + columbarium 2022	67 789,20 €	25/07/2022
LOCASELF	Clôture poulailler attaque renard	554,00 €	26/07/2022
REVOLTA BLAUDEA	Acompte LOT 3 - Façades - Ecole mat	58 048,71 €	26/07/2022
ALBERT ET RATTIN	Acompte LOT 6 - Cloisons - Ecole mat	148 489,98 €	26/07/2022
SOUEM	Acompte LOT 7 - Serrurerie - Ecole mat	36 135,00 €	26/07/2022
GAILLARD ELECTRICITE	Acompte LOT 8 - Electricité - Ecole mat	132 704,27 €	26/07/2022
CRC	Acompte LOT 10 - Sols durs - Ecole mat	26 417,76 €	26/07/2022

SOLS DECO	Acompte LOT 11 - Sols souples - Ecole mat	80 139,00 €	26/07/2022
KARAMAN	Acompte LOT 12 - Peintures - Ecole mat	78 008,88 €	26/07/2022
REXEL	illuminations NOEL 2022	3 373,60 €	28/07/2022
ARNAUD DEMOLITION	Acompte désamiantage déplombage presbytère	53 777,40 €	29/07/2022
TRIAL FRANCE	Acompte LOT 2 - isolation - maisons communales	35 744,24 €	03/08/2022
IMPERIUM OUVERT	Acompte LOT 1 - menuiseries - maisons communales	54 847,00 €	03/08/2022
EVOLTEC	Acompte LOT 3 - ventilation - maisons communales	62 548,15 €	03/08/2022
SMABTP SOCIETE	Assurance DO TRC Ecole maternelle	16 564,34 €	08/08/2022
TECHER PATRICK	Rénovation du massif béton immeuble " Le Graminée " - Eclairage	1 416,00 €	11/08/2022
SAGANEO SARL	Réparation volets roulants école élémentaire	1 308,00 €	16/08/2022
GARAGE SICLARI	Remplacement du rétroviseur AVD du véhicule DH-820-ZT	454,79 €	16/08/2022
PITNEY BOWES	1 cartouche d'encre + 1000 étiquettes affranchissement	273,60 €	22/08/2022
REXEL	5ème cabinet médical, Equipements électriques	373,20 €	23/08/2022
PROLIANS	Décorations de Noël	263,07 €	24/08/2022
IMPRIM, PONCET	2300 dépliants Associations de Barby	726,00 €	25/08/2022
CDIM	WC PMR Parking de l'église - CDIM Prélèvements amiante	250,00 €	25/08/2022
CDIM	Presbytère et La Source - CDIM contrôle visuel fin des travaux de désamiantage	3 725,00 €	25/08/2022
EPC	Gymnase sinistre - Entreprise EPC : Sondage faux plafond	1 284,00 €	30/08/2022
YESSS ELECTRIQU	Eglise de Barby - Convecteur pour la sacristie	330,90 €	31/08/2022
ELAN CITE	Radars pédagogiques - Réparation	450,00 €	01/09/2022
ALPES CONTROLES	Mission CSPS crèche	4 740,00 €	02/09/2022
ALPES CONTROLES	Mission CT crèche	6 480,00 €	02/09/2022
AGATE	Formation 2 agents compta sur les engagements	370,00 €	05/09/2022
BOUYGUES ENERGIE	Route de la Trousse - Relampage/Remplacement de lampes	445,20 €	05/09/2022
IKEA	Etagères école élémentaire	652,84 €	07/09/2022
CDIM	Gymnase sinistre - Sondages amiante	244,80 €	12/09/2022
SERFIM T,I,C	Fibre optique - Liaison mairie / Ecole élémentaire	3 694,80 €	12/09/2022
PRUNIER MENUISERIE	Acompte Lot 5 - menuiseries - école maternelle	461 406,40 €	14/09/2022
SERFIM T,I,C	Nouvelle voirie - Totems publicitaires	46 772,40 €	14/09/2022
REXEL	Adaptateur Vga hdmi école	220,75 €	20/09/2022
MINIT	Double clés Mouettes	207,36 €	20/09/2022
MAIRIE ST JEAN	Achat modules self cantine	9 000,00 €	20/09/2022
PPG DISTRIBUTION	Peinture démolition parking cimetièrre	205,02 €	26/09/2022
VITRERIE SAVOYARDE	Bris de glace 2ème vitrage 4 saisons	366,00 €	26/09/2022

DOUBLET	Pavoisement drapeau	716,88 €	27/09/2022
AXIA ETS POUGET	Déchet vert août	900,00 €	28/09/2022
INTRAMUROS	Application mobile d'information à la population	2 376,00 €	28/09/2022
VOL FEU	Alarme préau	3 084,00 €	30/09/2022
YESSS ELECTRIQUE	10 multiprises mairie	277,51 €	03/10/2022
DISPANO	Réparation marches chemin de la genevoise	641,47 €	03/10/2022
SAVOIE PUB DIFF	Banderoles marché + nouveaux barbysiens	916,80 €	06/10/2022
GESCIME	Prestation cartographique	445,20 €	10/10/2022
E2S	Chaufferie gymnase - Remplacement du coffret de protection extérieur (LML)	749,00 €	11/10/2022
ELECTRO DEPOT	Télévisions salle du conseil + support	998,90 €	11/10/2022
VAUDAUX J,	Dépannage broyeur	1 089,88 €	11/10/2022
REXEL	EPSON	1 767,71 €	11/10/2022
REXEL	Pile rechargeable, boîte de fiche, starter	298,15 €	11/10/2022
ADEQUAT	équipements sportifs - buts école élémentaire	3 655,20 €	12/10/2022
J2C	équipements sportifs - installation buts école élémentaire	1 800,00 €	13/10/2022
ECHO VERT	Bulbes d'automne	604,07 €	14/10/2022
APRICO	Sachets noirs poubelles	876,96 €	14/10/2022
CDIM	Nouvelle voirie Centre Bourg 1 - Sondages amiante avenue principale d9	768,00 €	17/10/2022
LABOSPORT	Gymnase sinistre - Contrôle de la surface du sol (LM)	1 185,00 €	18/10/2022
CEDEO	Robinets	300,70 €	18/10/2022
REXEL	gaine thermo rétractable, câble, matériel outillage	232,74 €	19/10/2022
AGATE	Formation logiciel Paie RH	1 400,00 €	19/10/2022
KAYAK Architect	Centre de loisirs " les Mouettes " - Honoraires Phase 2 - MOE (LM)	38 640,00 €	25/10/2022
M2TP SAS	WC PM Parking de l'église - Réseaux EU-EP-Elec (LM)	4 980,00 €	25/10/2022
TECHER PATRICK	WC PMR Parking de l'église - Travaux de maçonnerie (LM)	20 362,72 €	25/10/2022
ATECH	Jardinières - Place de la mairie	26 376,00 €	27/10/2022
MARBRERIE SEGUI	réparation columbarium	750,00 €	27/10/2022
ALPINCENDIE	remplacement bloc autonome éclairage de sécurité	397,02 €	28/10/2022
CHOLAT JARDINS	Différentes fleurs	1 926,54 €	28/10/2022
WATERLAB	Cuisine temporaire Ecole Simone VEIL	6 118,92 €	02/11/2022
ST GROUPE	Gymnase - Sinistre - Remplacement du sol Top Confort PVC (LM)	185 581,75 €	02/11/2022
MEILLAND RICHAR	Rosiers	667,80 €	03/11/2022
SAS MOOV & COOK	modules cuisine provisoire déménagement Les Mouettes	51 030,00 €	03/11/2022

ENEDIS	Presbytère - Modification de branchement - Bureaux presbytère déplacement disjoncteur (LM)	-	03/11/2022
ENEDIS	Presbytère - Raccordement ENEDIS - Logement presbytère création de comptage (LM)	1 331,28 €	03/11/2022
GEODE	Nouvelle voirie - rétablissement de bornage (LM)	1 195,80 €	07/11/2022
FOOGA	Gymnase sinistre - Cages de hand-ball (LM)	3 843,60 €	07/11/2022
FOOGA	Gymnase sinistre - Cloisons de séparation mobiles (LM)	4 032,00 €	07/11/2022
ENEDIS	WC PMR Parking de l'église - ENEDIS Création d'un comptage (LM)	1 331,28 €	07/11/2022
ENEDIS	Nouvelle voirie - ENEDIS Comptage nouvelle armoire électrique (LM)	1 331,28 €	07/11/2022
LOC'NACELLE	Nacelle pour gymnase	530,30 €	07/11/2022
REXEL	ampoules	275,53 €	08/11/2022
AXIALIS	Nouvelle voirie - Fourniture de panneaux (LM)	480,00 €	14/11/2022
<b>TOTAL sans les dépenses inférieures à 200 €</b>		<b>1 814 689,63 €</b>	

## **XXV. QUESTIONS DIVERSES**

- Application intramuros : Monsieur Michel ROUX présente au Conseil Municipal l'application intramuros, téléchargeable sur smartphones, qui permet à toute personne intéressée de recevoir des informations sur la commune et de signaler d'éventuels dysfonctionnements ou problématiques constatés sur le terrain. Les élus et les agents ont été informés de sa mise en place. Il reste à communiquer cette information aux associations et aux habitants.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 21 novembre 2022

Le Maire

La Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Nadia EBEBEDEN